



## Changement de statut salarié

Par **zaz1**, le **02/02/2015** à **17:02**

Bonjour,

je suis nouveau sur l'espace.

je voulais déposer un dossier pour un changement de status étudiant salarié. par contre j'ai fait une double diplôme ingénieur en électronique et master 2. ce qui me fait peur c'est que j'ai une attestation de réussite de mon diplôme d'ingénieur parce que j'ai pas eu le toeic et j'ai mon diplôme de master 2. est ce que la présence de mon diplôme de master ca suffit ou mon dossier peut être bloqué a cause de l'attestation de réussite ?

merci d'avance.

cdtl.

Par **moisse**, le **02/02/2015** à **19:29**

Bonsoir,

J'ai l'impression que cela ne concerne en rien le droit du travail, mais la transformation d'un visa "étudiant" en autre chose.

Si tel est le cas, il paraît préférable de poster dans le bon forum (autres==> droit des étrangers)